LETTRE AUX ACTIONNAIRES
JUILLET 2021

PHIL SWASH,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LATÉCOÈRE

Madame, Monsieur,

Cher actionnaire,

Face à la crise du Covid-19 qui bouleverse depuis maintenant 18 mois l'industrie aéronautique, nous avons engagé un plan de transformation en profondeur pour assurer le développement pérenne de Latécoère (la « Société ») et de son groupe (le « Groupe »).

Le groupe a mis en place un certain nombre d'actions pour surmonter la crise et renouer avec la croissance, avec au premier chef, l'établissement de normes de sécurité rigoureuses pour protéger nos salariés puis rapidement l'adoption d'un plan d'optimisation de nos processus de fabrication et d'amélioration de notre compétitivité-coût. Il en a résulté une adaptation des effectifs et de nos capacités industrielles au nouvel environnement de marché. Ces actions portent déjà leurs fruits, et nos perspectives annuelles 2021 pointent vers une atténuation des effets de la crise.

Convaincus de la nécessité d'accélérer notre transformation, nous avons complété ce plan par un ensemble d'initiatives stratégiques majeures à l'échelle mondiale visant à renforcer notre solidité financière et à développer un outil industriel durablement compétitif.

C'est dans ce contexte que nous avons annoncé, le 2 juillet 2021, un ensemble de mesures de recapitalisation de la Société d'un montant d'environ 323 millions d'euros, dont 130 millions d'euros par l'obtention de nouveaux prêts garantis par l'État (PGE) et de l'ordre de 193 millions d'euros par une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Ces mesures ont pour objectif de renforcer la flexibilité financière de la Société en vue de faire face aux difficultés liées à la crise du Covid-19, d'accélérer le plan de transformation et de permettre au Groupe de saisir des opportunités de croissance externe.

Latécoère aura ainsi les moyens de financer son plan stratégique pour devenir un véritable leader mondial. La Société continuera à améliorer son orientation client et maintiendra son avance en recherche et technologie afin d'être bien positionnée sur les futures plateformes commerciales qui devraient être lancées au cours de la prochaine décennie.

Plus précisément, le produit de l'Augmentation de Capital servira (i) au remboursement du prêt consenti par l'actionnaire principal Searchlight Capital Partners pour un montant d'environ 52,5 millions d'euros, (ii) sous réserve de l'achèvement des procédures en cours d'information et de consultation des instances représentatives applicables au sein du Groupe, à financer l'acquisition, pour un montant d'environ 35,4 millions d'euros (hors frais associés à l'acquisition), de la société Technical Airborne Components Industries [(1)] et, (iii) pour le solde, soit environ 104,5 millions d'euros, à donner les moyens financiers nécessaires pour procéder à des opérations de croissance externe et plus généralement financer les besoins généraux du Groupe, à court et moyen terme, dans le cadre du Protocole de Conciliation conclu avec les partenaires bancaires du Groupe, visant à renforcer la structure financière du Groupe. À cet égard, la Société précise qu'elle s'intéresse activement à d'autres opportunités de croissance externe dans son secteur (Aerostructures sur le marché aéronautique commercial et de défense). En Amérique du Nord, la Société a identifié une société avec laquelle elle est entrée en discussions, qui restent néanmoins à un stade préliminaire, et pour laquelle le Groupe anticipe un investissement maximum de l'ordre d'environ 100 millions d'euros si cette opportunité devait se concrétiser.

Cette augmentation de capital bénéficie du soutien de notre actionnaire majoritaire Searchlight Capital Partners, qui s'est engagé de manière irrévocable à y souscrire à hauteur de 193 millions d'euros, soit l'intégralité de sa taille initiale. Nous souhaitons également associer pleinement l'ensemble de nos actionnaires à cette opération en la réalisant avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS), afin de leur permettre d'y participer en priorité et d'accompagner Latécoère dans son plan de transformation. Vous trouverez dans cette lettre une description détaillée des modalités pratiques de l'augmentation de capital.

Je tiens à remercier au nom des collaborateurs du Groupe l'ensemble de nos partenaires bancaires et notre actionnaire majoritaire Searchlight Capital Partners pour leur soutien renouvelé durant cette période sans précédent pour le secteur aéronautique.

Porté par des femmes et des hommes motivés et talentueux, de solides capacités d'innovation, une forte expertise technique et une infrastructure industrielle performante, notre Groupe dispose de fondations solides. Latécoère est positionné sur des marchés dont les perspectives à long terme sont positives. Avec votre soutien, je suis convaincu que les décisions que nous prenons aujourd'hui nous permettront de faire de Latécoère une entreprise plus forte dans la durée. Nous sommes impatients de partager avec vous les bénéfices à long terme de nos efforts et nous vous remercions pour votre soutien continu à cette grande et belle entreprise.

(1) Latécoère bénéficie d'une option d'achat conclue avec une entité du groupe Searchlight Capital Partners, lui permettant d'acquérir l'intégralité des actions de la société Technical Airborne Components Industries pour un prix de 35,4 millions d'euros (hors frais associés à l'Acquisition), étant précisé que cette société affiche actuellement une trésorerie d'environ 6,4 millions d'euros, qu'elle conserverait après l'Acquisition (en conséquence, le coût réel d'acquisition supporté par le Groupe, net de cette trésorerie, serait de l'ordre de 29 millions d'euros).

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada et au Japon. Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129.

ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION DU GROUPE

Pour assurer son développement dans la durée et renforcer ses positions de marché, Latécoère a annoncé et mis en œuvre un ensemble de mesures stratégiques majeures.

PLAN D'ADAPTATION

Latécoère a lancé en 2020 d'importants programmes de restructuration dans le cadre de sa stratégie d'optimisation de ses processus de fabrication et d'amélioration de sa compétitivité-coût. Ceux-ci ont été déployés avec l'objectif d'atténuer l'impact de la crise du Covid-19 à court terme et de bien positionner le Groupe lorsque la dynamique commerciale de l'industrie aéronautique reprendra.

En 2020, le Groupe a réduit ses programmes d'achat de 43 % et ses services de sous-traitance de 44 %. Les coûts fixes ont diminué de 40 % par rapport à 2019. Les dépenses d'investissement ont été réduites à 12,5 M€ contre 39,5 M€ un an plus tôt, hors le paiement de 22,3 M€ pour l'acquisition des activités EWIS de Bombardier. Le Groupe a également réduit ses effectifs de plus de 1 000 personnes en 2020 pour s'adapter aux volumes de commandes réduits de ses clients. L'ajustement des effectifs se poursuit encore cette année de manière ciblée.

Latécoère est convaincu que l'investissement dans de nouvelles technologies prometteuses sera un élément essentiel de sa croissance future et, à ce titre, a maintenu ses efforts de Recherches & Technologie en 2020 à 5,9 M€. Ces efforts de recherches sont maintenus en 2021 afin que Latécoère puisse continuer d'offrir au marché des technologies innovantes.

CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

4 172 personnes

20 usines

13 pays d'implantation

413,2 M€ de chiffre d'affaires

5,9 % du CA de dépenses en R&T et R&D

RENFORCEMENT DU BILAN

Les nouveaux accords de Prêt Garanti par l'État, d'un montant total de 130 millions d'euros, assurent une forte position de liquidité et permettront l'achèvement du plan de transformation du Groupe. Le projet d'augmentation de capital d'un montant de l'ordre de 193 millions d'euros aura en outre pour effet d'assurer la pérennité des activités de Latécoère sur le moyen terme tout en donnant au Groupe les moyens financiers nécessaires à la poursuite de son développement, à la fois par croissance organique et croissance externe. L'augmentation de capital, dont les caractéristiques sont détaillées par la suite, est par conséquent extrêmement importante et confirme la volonté du Groupe de commercialiser la bonne technologie au bon moment avec le bon processus industriel, ce qui requiert des investissements significatifs. L'engagement de Searchlight Capital Partners, en tant qu'actionnaire majoritaire, constitue un soutien clé à la stratégie de Latécoère. Alors que la gravité de la situation sanitaire diminue mais que les conditions d'activité restent difficiles, le Groupe continue à prendre les mesures nécessaires pour lui permettre de sortir de cette crise plus fort et plus compétitif.

STRATÉGIE DE CROISSANCE ORGANIQUE ET EXTERNE

Les capacités d'ingénierie et opérationnelles de la Société restent robustes, résilientes et prêtes à accélérer tout rebond. L'Augmentation de Capital marque le passage d'une étape clé pour le Groupe qui peut à présent se tourner vers l'avenir avec confiance. Le management de Latécoère est déterminé à assurer une croissance organique par l'innovation et a prévu de financer la recherche à un niveau compétitif. La Société est ainsi bien positionnée pour travailler étroitement avec ses clients et les instituts de recherche nationaux afin de développer de nouveaux procédés et de nouvelles technologies produits de manière à être un acteur clé dans le développement de la prochaine génération de systèmes aéronautiques. Dans le cadre du Plan de Relance par exemple, Latécoère participe au projet d'avion vert.

Par ailleurs, le Groupe sera en mesure de déployer rapidement sa stratégie de croissance où l'atteinte d'une taille critique est nécessaire pour nouer des partenariats profitables et durables avec ses clients. Cette stratégie s'accompagnera par conséquent de projets de croissance externe afin de prendre part à la consolidation inévitable au sein du secteur. C'est ce que Latécoère a commencé à faire avec la finalisation de l'acquisition au mois de février 2021 des activités liées aux systèmes d'interconnexion et de câblage électrique de Bombardier au Mexique. D'autres opérations de croissance externe devraient suivre, notamment à court terme l'acquisition de la société Technical Airborne Components Industries.

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada et au Japon. Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

MONTANT

L'Augmentation de Capital sera réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS ») des actionnaires, conformément aux 24ème et 30ème résolutions de l'Assemblée générale mixte du 21 mai 2021, et donnera lieu à l'émission de 379 274 072 actions nouvelles (les « Actions Nouvelles Initiales »), pouvant être augmenté, en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension, de 56 891 110 actions nouvelles supplémentaires (les « Actions Nouvelles Supplémentaires » et, avec les Actions Nouvelles Initiales, les « Actions Nouvelles »), au prix de souscription de 0,51 euro par Action Nouvelle (soit 0,25 euro de nominal et 0,26 euro de prime d'émission), à libérer intégralement lors de la souscription, représentant un montant brut, prime d'émission incluse de 193 429 776,72 euros, pouvant être porté à un montant brut de 222 444 242,82 euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension.

PARITÉ ET PRIX D'ÉMISSION

Le 16 juillet 2021, chacun des actionnaires de la Société recevra un (1) DPS par action enregistrée comptablement à l'issue de la journée comptable du 15 juillet 2021. 1 DPS donnera à son détenteur le droit de souscrire à 4 Actions Nouvelles Initiales à titre irréductible.

Sur la base du cours de clôture de l'action Latécoère sur le marché réglementé d'Euronext à Paris le 12 juillet 2021, soit 1,73 euro, la valeur théorique du DPS est de 0,98 euro et la valeur théorique de l'action ex-droit est de 0,75 euro. À titre indicatif, le prix d'émission fait ressortir une décote de 32,4 % par rapport à la valeur théorique de l'action Latécoère ex-droit, et une décote de 70,5 % par rapport au cours de clôture du 12 juillet 2021.

CALENDRIER

16 juillet 2021
Détachement et début de la cotation des DPS

20 juillet 2021
Ouverture de la période de souscription de l'Augmentation du Capital

26 juillet 2021
Fin de la cotation des DPS

28 juillet 2021
Clôture de la période de souscription

4 août 2021
Règlement livraison et admission des actions nouvelles aux négociations

ENGAGEMENT DE SOUSCRIPTION DE SEARCHLIGHT CAPITAL PARTNERS

Searchlight Capital Partners (par l'intermédiaire de la société SCP SKN Holding I SAS), qui détient environ 65,6 % du capital de la Société, s'est engagé, de manière irrévocable, (i) à exercer l'intégralité de ses droits préférentiels de souscription à titre irréductible et à souscrire des Actions Nouvelles pour un montant total de 126 925 125,96 euros, représentant environ 65,6 % du montant initial (hors Clause d'Extension) de l'Augmentation de Capital, et (ii) à souscrire à titre réductible à 130 401 276 Actions Nouvelles représentant le solde du montant de l'augmentation de capital qui n'aurait pas été souscrit à titre irréductible, de manière à garantir au total l'intégralité de la souscription des Actions Nouvelles Initiales.

COMMENT PARTICIPER

Le 16 juillet 2021, chacun des actionnaires de la Société a reçu sur son compte titres un DPS par action enregistrée comptablement sur son compte à l'issue de la journée comptable du 15 juillet 2021.

Si vos actions sont détenues au nominatif pur vous recevrez un courrier de CACEIS Corporate Trust.

Si vos actions sont au porteur ou au nominatif administré, vous serez informé par votre intermédiaire financier de la mise à disposition des DPS et des modalités de participation à l'opération.

Vous souhaitez participer à l'opération

1. Vous pouvez exercer tout ou partie de vos DPS pour souscrire, à titre irréductible, des actions nouvelles à raison de 4 actions nouvelles pour 1 DPS détenu. Vous pouvez également acheter des DPS en bourse si vous souhaitez souscrire à plus d'actions à titre irréductible, ou vendre le solde des DPS que vous ne souhaitez pas exercer.
2. En complément, vous pouvez également souscrire à titre réductible et donc participer à l'opération au-delà de l'exercice de vos DPS, en passant un ordre d'achat de titres complémentaire pour un prix identique de 0,51 € par action. Cet ordre pourra être réduit en fonction de la demande totale exprimée et de votre participation au capital.

Attention : vous ne pouvez souscrire à titre réductible que si vous avez d'abord souscrit à titre irréductible.

Vous ne souhaitez pas participer à l'opération

1. Vous pouvez vendre vos DPS et toucher le produit de la cession au prix auquel ils auront été négociés sur le marché (net des frais prélevés par votre intermédiaire financier).
2. Si vous n'exercez pas ni ne vendez vos DPS pendant la période de souscription, ceux-ci deviendront caducs et perdront toute valeur à l'issue de la période de souscription.

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada et au Japon. Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129.

QUESTIONS/RÉPONSES

1. Qu'est-ce qu'une augmentation de capital avec maintien du DPS ?

Une augmentation de capital avec maintien du DPS permet à une société de renforcer ses fonds propres en associant en priorité les actionnaires existants. La souscription des actions nouvelles leur est proposée de façon préférentielle via l'exercice des DPS qui leur sont attribués préalablement.

2. Quel est le but de l'augmentation de capital ?

L'opération est destinée à renforcer les fonds propres de la Société, à financer l'acquisition de la société TechnicalAirborne Components Industrie, donner les moyens financiers nécessaires pour procéder à des opérations de croissance externe et plus généralement financer ses besoins généraux.

3. Quelle est la durée de l'opération ?

La période de cotation des DPS s'étend du 16 juillet 2021 au 26 juillet 2021 inclue, soit une durée de 8 jours de Bourse.

La période de souscription s'étend du 20 juillet au 28 juillet 2021.

Vous êtes invités à vous rapprocher de votre intermédiaire financier pour connaître la date limite de réception de vos instructions afin que celles-ci puissent être traitées dans les délais, et notamment avant la fin de la période de négociabilité des DPS ou la fin de la période de souscription.

Les résultats de la souscription seront annoncés par la Société le 2 août 2021 à l'issue de la centralisation des souscriptions.

4. En tant qu'actionnaire, comment vais-je être informé(e) de l'opération d'augmentation de capital avec DPS ?

Vous recevrez un avis d'opération sur titres soit de votre intermédiaire financier soit de CACEIS selon le mode de détention de vos titres.

Le nombre de DPS que vous détenez sera précisé sur cet avis.

5. Comment est déterminé le nombre de DPS que je possède ?

Le nombre de DPS qui vous est attribué est égal au nombre d'actions Latécoère que vous déteniez à l'issue de la journée comptable du 15 juillet 2021 (1 action existante = 1 DPS).

6. Quel est le code ISIN des DPS ?

Le code ISIN des DPS est le suivant : FR0014004JQ3.

7. L'exercice des DPS génère-t-il une imposition ?

Le simple exercice des DPS n'entraîne pas d'imposition.

8. Que dois-je faire si je veux souscrire plus d'actions que celles auxquelles mes DPS me donnent droit, sans acheter de DPS sur le marché ?

Vous pouvez souscrire à titre réductible un nombre d'actions au-delà de celles que vous souscrivez à titre irréductible. En revanche, vous n'avez aucune garantie de les obtenir en totalité ou même partiellement. Cela dépendra de la demande globale et notamment du nombre d'actions qui n'auront pas été souscrites à titre irréductible.

9. Quand devrai-je payer le prix de souscription des actions nouvelles que je souscris dans le cadre de l'augmentation de capital avec DPS ?

Vous devrez effectuer le paiement le jour même de votre souscription. Le montant de votre règlement doit être égal à la totalité de votre souscription à titre irréductible et réductible. Si le nombre d'actions souscrites à titre réductible n'a pu vous être attribué, le montant correspondant vous sera immédiatement remboursé, sans intérêt, par votre intermédiaire financier.

10. Si je change d'avis, puis-je révoquer mon ordre de souscription ?

Non, les ordres de souscription sont irrévocables. En revanche, les ordres liés à la vente ou à l'achat de DPS sont révocables tant qu'ils ne sont pas exécutés (point à confirmer avec votre intermédiaire financier).

11. Aurai-je des frais à payer ?

Cela dépend de votre intermédiaire financier. Renseignez-vous auprès de celui-ci. Si vous êtes actionnaire au nominatif pur, vous ne supporterez aucun frais pour l'exercice et l'achat ou la vente des DPS.

12. Si je n'exerce pas mes DPS et que je les vends en bourse, comment serai-je imposé ?

La plus-value éventuellement dégagée à la suite de la cession d'un DPS par les actionnaires personnes physiques résidents fiscaux de France ne détenant pas leurs titres dans un PEA, est soumise à la fiscalité des plus-values de cession de valeurs mobilières, soit une imposition de la plus-value à l'impôt sur le revenu au barème progressif à laquelle s'ajoutent les prélèvements sociaux.

La plus-value est égale à la différence entre le prix de cession de vos DPS (diminué des frais de cession) et leur prix d'achat.

Lorsque vous détenez ces DPS parce que vous êtes actionnaire, votre plus-value est égale à leur prix de vente sur le marché diminué des frais de cession (leur prix d'achat est réputé nul puisque vous ne les avez pas achetés en bourse).

13. Suis-je obligé d'exercer mes DPS ? Que se passe-t-il si je n'exerce pas mes DPS ?

Les DPS sont un droit dont vous bénéficiez. Si vous ne faites rien (ni exercice ni vente de vos DPS), vos DPS, qui n'auront plus de valeur à la fin de la période de cotation, seront caducs à la fin de la période de souscription. Ils disparaîtront automatiquement de votre compte-titres et seront perdus (ainsi que la valeur boursière qui leur est attachée).

14. Que se passe-t-il en cas de « rompus », si je ne possède pas un nombre de droits multiple de 4 ?

Si vous ne détenez pas le nombre de DPS suffisant pour obtenir la parité de 4 actions nouvelles pour 1 DPS, vous avez la possibilité d'acheter en Bourse le nombre de droits nécessaires pour compléter à hauteur du nombre d'actions nouvelles que vous souhaitez acquérir.

Si vous détenez un nombre de droits supérieur à 4, vous avez la possibilité d'exercer vos droits à hauteur du multiple détenu et de vendre le surplus (le « rompu »). Vous avez donc trois possibilités au total :

- soit acheter en Bourse un complément de DPS pour atteindre le multiple de 4 ;
- soit vendre les DPS que vous n'exercez pas ;
- soit ne rien faire, vous perdrez alors vos DPS formant rompu et la valeur boursière qui leur est attachée.

Nous vous invitons à contacter votre intermédiaire financier pour le montant des frais de courtage qui vous seront facturés.

Nous vous précisons de plus qu'aucun frais de courtage (dont frais sur « rompus ») ne sera perçu pour les clients détenant des titres Latécoère au nominatif pur chez CACEIS.

15. Je détiens mes actions Latécoère dans un PEA, comment puis-je souscrire ?

Par principe, les droits de souscription ne sont plus éligibles au PEA depuis le 1er janvier 2014. Néanmoins, les DPS peuvent être inscrits puis, soit exercés soit cédés dans un PEA, s'ils sont cumulativement :

- émis dans le cadre d'une augmentation de capital ;
- attribués au contribuable à raison des titres détenus dans le PEA ; et
- admis aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation.

Les DPS vous permettent d'obtenir des actions Latécoère éligibles au PEA, ils sont directement détachés et exerçables dans le PEA.

Vous pouvez ainsi souscrire des actions nouvelles Latécoère dans le cadre de l'opération en utilisant exclusivement les liquidités figurant sur le compte espèces de votre PEA. Vous aurez également la possibilité de vendre les DPS formant rompus dans votre PEA durant la période de souscription mais les DPS formant rompus ne pourront pas être exercés dans le PEA.

16. Quand les actions nouvelles seront-elles livrées ?

Les actions issues de l'Augmentation de Capital seront livrées et commenceront à coter sur le marché réglementé d'Euronext à Paris dès le 4 août 2021. Elles seront négociées sur la même ligne que les actions existantes sous le code ISIN FR0000032278.

17. Quels sont les engagements de conservation et d'abstention de la part de la Société et de Searchlight Capital Partners ?

La Société a consenti à un engagement d'abstention pour une période expirant 90 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve de la possibilité de réaliser une augmentation de capital réservée et de certaines exceptions usuelles.

En effet, dans le cadre de l'autorisation préalable du Ministère de l'Économie et des Finances au titre du contrôle des investissements étrangers en France, il est envisagé une possible augmentation de capital réservée sur la base de la 29ème résolution de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 21 mai 2021, visant à conférer au moins 10 % du capital social et des droits de vote de la Société à un ou plusieurs investisseurs français sélectionnés avec l'accord préalable de l'État français.

Searchlight Capital Partners a par ailleurs consenti un engagement de conservation pour une période expirant 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada et au Japon. Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129.

CONTACT ACTIONNAIRES

Antoine Denry
+33 (0)6 18 07 83 27

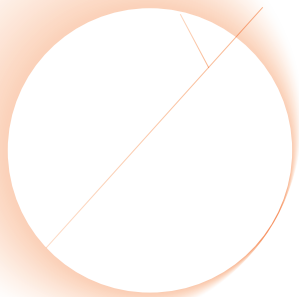

Répartition capital
AVANT AUGMENTATION DE CAPITAL

65,62 % Searchlight Capital Partners
33,69 % Public
0,61 % Salariés
0,08 % Autodétention

LATÉCOÈRE EN BREF

Groupe international partenaire de « rang 1 » des grands avionneurs mondiaux (Airbus, Embraer, Dassault, Boeing, Bombardier et Mitsubishi Aircraft), Latécoère intervient dans tous les segments de l'aéronautique (avions commerciaux, régionaux, d'affaires et militaires), dans deux domaines d'activités :

- Aérostructures Industrie (55 % du CA) : tronçons de fuselage et portes ;
- Systèmes d'Interconnexion (45 % du CA) : câblage, meubles électriques et équipements embarqués.

Société anonyme au capital de 23 704 629,50 € divisé en 94 818 518 actions d'un nominal de 0,25 €, Latécoère est cotée sur Euronext Paris – Compartiment B, Codes ISIN : FR0000032278 – Reuters : LAEP.PA – Bloomberg : LAT.FP

AVERTISSEMENT

Le présent document, les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières de Latécoère en Australie, au Canada, au Japon ou aux États-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays dans lesquels une telle offre ou sollicitation serait interdite.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce document dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et règlementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce document est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Le présent document ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, en Australie, au Canada, au Japon ou aux États-Unis d'Amérique.

Ce document constitue une communication à caractère promotionnelle et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen (autre que la France) et du Royaume-Uni, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres concernés ou au Royaume-Uni. Par conséquent, toute offre de valeurs mobilières de Latécoère ne pourra être réalisée dans l'un ou l'autre des États membres, (i) qu'au profit d'investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus ou au sens du Règlement (UE) 2017/1129 tel que faisant partie du droit national en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018 (le « UK Prospectus Regulation ») ; ou (ii) dans toute autre hypothèse dispensant Latécoère de publier un prospectus conformément à l'article 1(4) du Règlement Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Latécoère d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus, du UK Prospectus Regulation et/ou des réglementations applicables dans ces États Concernés.

S'agissant des États-Unis, les valeurs mobilières de Latécoère n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au sens de la loi sur les valeurs mobilières des États-Unis d'Amérique, telle que modifiée (U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié, désigné ci-après le « U.S. Securities Act »). Les valeurs mobilières de Latécoère ne peuvent être offertes, vendues, exercées ou livrées sur le territoire des États-Unis d'Amérique, tel que défini par le Règlement S de l'U.S. Securities Act, sauf exemption aux obligations d'enregistrement de l'U.S. Securities Act.

Le Prospectus approuvé par l'AMF sous le numéro 21-317 en date du 13 juillet 2021, constitué (i) du Document d'Enregistrement Universel 2020 de Latécoère déposé auprès de l'AMF le 22 avril 2021 sous le numéro D.21-0337 (le « Document d'Enregistrement Universel »), (ii) de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF le 13 juillet 2021 (l'« Amendement »), (iii) d'une note d'opération en date du 13 juillet 2021 (la « Note d'Opération ») et (iv) du résumé du Prospectus (inclus dans la Note d'Opération et ci-après annexé) est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (www.latecoere.aero). Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de la Société (135, rue de Périole, 31500 Toulouse).

Les investisseurs potentiels sont invités à lire le Prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. L'approbation du Prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.